

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GINASSERVIS DU JEUDI 04 MARS 2021

Le quatre mars de l'an deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Ginasservis dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PHILIBERT, Maire.

Présents : Hervé PHILIBERT, Laurent MÉAUME, Céline HOULES, Gilles LOMBARD, Christine BOUTEILLER-MICHELESI, Jean-Paul DAUBLAIN, Karine MOATI, Alin BURLE, Nathalie AUDIBERT, Thierry PORPORAT, Fabienne REVEL, Fabrice MARTY, Patricia LOPEZ, Michel MERCADAL, Amandine AUGIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : Émilie RIZZO donne pouvoir à Laurent MÉAUME.

Absents excusés : Rachid KEBAILI, Émilou RAVERA, Sylvain LAFARGE.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Paul DAUBLAIN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget 2021 de la commune (complément). Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

1/ COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance de 28 janvier 2021. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Délibération N°210304D01G : APPROBATION DU DÉPÔT D'AUTORISATIONS LIÉES AU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE « DÉCHARGE PIED DE LA CHÈVRE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet établi par la société Total Quadran pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur un terrain communal, section AM parcelle 149.

Dans le cadre du développement de ce projet, la société Total Quadran sera amenée à déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme, telles qu'une demande d'autorisation de défrichement et une demande de permis de construire. Ces demandes seront déposées par la société Total Quadran ou par la société de projet dédiée pleinement au projet photovoltaïque « Décharge Pied de la Chèvre », filiale à 100 % de la société Quadran.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité avec 16 voix pour, le Conseil municipal approuve le dépôt d'une autorisation de défrichement, selon l'article R 341-1 alinea 3 du Code Forestier par la société Total Quadran ou toute autre filiale de cette société, approuve le dépôt d'un permis de construire ainsi que tout permis modificatif pour le projet photovoltaïque sur la parcelle cadastrée AM149 par la société Total Quadran ou toute autre filiale de cette société et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le terrain communal et notamment les mandats autorisant Total Quadran ou toute autre filiale de Total Quadran à être bénéficiaire des arrêtés d'autorisation nécessaires pour la construction et l'exploitation du projet.

3/ Délibération N° 210304D02G : ÉCHANGE PARCELLAIRE M. BERTON/ COMMUNE DE GINASSERVIS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de régulariser une situation historiquement anormale dans le centre du village. Effectivement, le passage public Androne de la Plantade traverse une parcelle privée.

Il indique qu'il s'agira d'un échange parcellaire d'égale superficie et d'égale valeur, en l'occurrence :

- Parcelle communale Section AK Numéro 989 de 8m² ;
- Parcelle de Monsieur Jean-Bruno BERTON Section AK Numéro 997 de 8m².

Monsieur Laurent MÉAUME, Premier adjoint délégué à l'urbanisme, sera chargé de la mise en œuvre de cet échange.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité avec 16 voix pour, le Conseil municipal approuve l'échange parcellaire tel que présenté par Monsieur le Maire, autorise Monsieur Laurent MÉAUME, Premier Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer tous les documents nécessaires relatifs à cet échange et inscrit les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au budget général de la commune.

4/ Délibération N°210304D03G : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'inscrire les crédits suivants sur le budget de la Commune :

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	Proposition
21	358 588,81 €	47 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité avec 16 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget 2021 de la Commune. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021 de la Commune.

5/ Questions diverses

Monsieur Jean-Paul DAUBLAIN présente les orientations budgétaires 2021 pour la commune.

Pour la section de fonctionnement, la volonté municipale est de maintenir les dépenses de fonctionnement, voire de les réduire pour ce qui concerne les frais généraux avec un contrôle et un suivi réguliers de l'exécution budgétaire.

Les travaux de la piscine (nécessaires pour une éventuelle ouverture cet été) et la signalétique du village sont inscrits sur les restes à réaliser des dépenses d'investissement 2020.

Le programme d'investissement 2021 est déterminé comme suit :

PROJETS	MONTANT TTC
Frais d'études	90 000,00 €
Terrains nus	10 000,00 €
Aménagement City Stade	18 000,00 €
Installation serrures La Ruche	15 000,00 €
Escaliers Remparts	15 000,00 €

PROJETS	MONTANT TTC
Panneaux photovoltaïques École	38 190,00 €
Final Programme voirie 2020/2021	115 000,00 €
Trottoir La Plantade	25 000,00 €
Bornes incendie	5 500,00 €
Tracteur	31 440,00 €
Matériel outillage Services Techniques	5 000,00 €
Construction Bâtiment Services Techniques	155 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul DAUBLAIN



Le Maire,
Hervé PHILIBERT

